

# Thème 1 – Second degré : de l’ambition pour toutes et tous

## RAPPORTEURS

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Anne-Sophie Legrand, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

### RAPPORTEURS ACADEMIQUES

#### INTRODUCTION

Fabienne Sentex, Sonia Mollet, Ghislaine De San Mateo

**Motion LVER : Pour : 45    contre : 1    abst : 3    NPPV : 0**  
**THEME 1 : Pour : 47    contre : 0    abst : 2    NPPV : 1**

#### Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

0.1. Le choix historique de notre syndicat majoritaire est de chercher à améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d’exercice du métier des personnels. De fait, l’un et l’autre sont liés. Faire évoluer le système a nécessairement un impact sur le métier : niveaux d’enseignement, nombre de classes, définition de nos services en heures hebdomadaires d’enseignement, nombre de postes et par conséquent compléments de services, disponibilité des équipes pluri-professionnelles, fluidité du mouvement... Ce projet nécessite aussi un travail de conviction auprès de nos collègues pour défendre certaines de nos orientations (scolarité à 18 ans, principe de l’éducabilité de tous assise sur l’acquisition de contenus réellement formateurs), pour montrer qu’elles ne relèvent pas de l’utopie, mais prendront du temps à se concrétiser car elles supposent un certain nombre de conditions en termes de formation, amélioration des conditions d’étude et de travail, confiance dans les personnels etc.

0.2. Ce projet s’inscrit dans un cadre d’action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l’école a sa faculté d’action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales. Les politiques sociales et éducatives menées sous François Hollande n’ont pas permis d’améliorer la situation. Quant aux choix d’Emmanuel Macron, ils vont dans le sens d’un abandon

0.2. Ce projet s’inscrit dans un cadre d’action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l’école a sa faculté d’action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales **et contribue à les reproduire.**  
**Le collège unique et ses élèves reçoivent de plein fouet la violence d’une société de plus en plus inégalitaire. L’institution scolaire ne peut être considérée ni comme la solution à cette violence sociale, ni comme la cause principale des inégalités de savoir et de réussite. Face à des élèves**

des personnes les plus fragiles. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire.

**confrontés à un accès aussi inégalitaire au langage, à la culture, à l'ambition et à l'estime de soi, nous devons veiller à ne pas laisser porter de délirantes responsabilités politiques sur nos missions éducatives.**

**L'ambition pédagogique nécessite un débat serein, à long terme, libéré des pressions de l'actualité politique et ponctuelle, dans la conscience des limites de son champ d'action.**

**Les éléments de langage tels que « réussite pour tous », « savoir pour tous », sont énoncés par ceux-là-mêmes qui aggravent les inégalités, ancrent les déterminismes et trouvent dans le collège un coupable bien pratique aux maux qu'ils construisent.**

Les politiques sociales et éducatives menées sous François Hollande n'ont pas permis d'améliorer la situation. **malgré les intentions affichées et des créations de postes, se sont inscrites dans la continuité de la casse méthodique du service public d'éducation (réforme du collège, mise en place insatisfaisante des ESPE, maintien de la réforme Chatel...).** Quant aux choix d'Emmanuel Macron, ils vont dans le sens d'un abandon des personnes les plus fragiles. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire. **qui soumet ses personnels à des prescriptions hiérarchiques et institutionnelles, parfois contradictoires et qui renvoie les élèves à des parcours individualisés, les rendant ainsi responsables de leurs réussites et surtout de leurs échecs.**

0.3. Le travail de réflexion que nous menons, en particulier sur les contenus et les pratiques, est unique dans le paysage syndical. Il est reconnu par l'institution et nous permet de tracer des lignes de force. Il est nécessaire de davantage le faire connaître aux collègues (voir thème 4, §III).

0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays : un lieu scolarisant ensemble les élèves de 10 à 16 ans en les faisant entrer dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes,

0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays : un lieu scolarisant ensemble les élèves de 10 à 16 ans en les faisant entrer dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. ~~Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens réels de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). Nous devons affiner nos propositions sur ces questions. Reste en débat la place des options et des dispositifs de remédiation (faut-il des étapes avant d'en arriver à un système éducatif qui ait traité la difficulté scolaire dès le premier~~

<p>diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens réels de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). Nous devons affiner nos propositions sur ces questions. Reste en débat la place des options et des dispositifs de remédiation (faut-il des étapes avant d'en arriver à un système éducatif qui ait traité la difficulté scolaire dès le premier degré et permis une hétérogénéité des classes au collège profitable à tous et en évitant de rendre le métier difficile pour les enseignants ? Quid des Troisièmes pré-pro par exemple ?).</p>	<p><del>degré et permis une hétérogénéité des classes au collège profitable à tous et en évitant de rendre le métier difficile pour les enseignants ? Quid des Troisièmes pré-pro par exemple ?).</del> <b><u>La difficulté ordinaire peut se traiter dans la classe, au collège, à condition que les effectifs soient abaissés (20 en EP et 24 (dans les autres établissements), que toutes les disciplines bénéficient de dédoublements horaires cadrés nationalement, que les enseignants disposent d'une formation initiale et continue sur le temps de travail (disciplinaire, didactique et pédagogique) de haut niveau et en lien avec la recherche. Celle-ci doit être indépendante des injonctions institutionnelles. Associée à un temps de concertation sur le temps de service, elle est la condition nécessaire à l'exercice d'une diversification des pratiques qui permettrait une réelle prise en charge de l'hétérogénéité et l'accès au savoir pour tous.</u></b></p> <p><b><u>L'orientation précoce des élèves dans des dispositifs de type « pré-apprentissage », mini-stage, troisième prépa-pro, qui sont avant tout des dispositifs de tri social, doit, à terme, cesser.</u></b></p>
<p>0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Il se heurte au double palier de l'orientation en fin de Troisième et de Seconde, alors que le « passage automatique » dans la classe supérieure altère la perception des élèves quant aux enjeux des choix d'orientation. Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité au fur et à mesure qu'il se complexifiait. S'il s'avère nécessaire de réfléchir à l'avenir du baccalauréat, il doit demeurer cependant la clé de voûte du système.</p>	<p>0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. <b><u>Les voies et les séries sont socialement marquées et le lycée modulaire de Blanquer, tout en faisant mine de faire disparaître les séries de la voie générale va les recréer de manière opaque en construisant des parcours individuels d'initiés.</u></b> Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Il se heurte au double palier de l'orientation en fin de Troisième et de Seconde, alors que le « passage automatique » dans la classe supérieure altère la perception des élèves quant aux enjeux des choix d'orientation. <del>Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité au fur et à mesure qu'il se complexifiait.</del> S'il s'avère nécessaire de réfléchir à l'avenir du baccalauréat, il doit demeurer cependant <del>la clé de voûte du système.</del> <b><u>le premier diplôme universitaire national, sésame pour l'entrée dans le supérieur sans sélection aucune.</u></b></p>
<p>0.6. Le lien entre formation et vie professionnelle n'en finit pas de faire débat : apprentissage, post-bac diversifié ; ces dossiers sont lourds, complexes, et nécessitent un travail fédéral.</p>	
<p>0.7. Au final, nous avons des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens nous amène à produire des outils d'analyse et d'orientation ayant valeur de cadre de travail et de propositions davantage qu'un projet éducatif clé en main qui serait de ce fait</p>	<p>0.7. <b><u>En définitive</u></b> <del>Au final,</del> nous avons des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens nous amène à produire des outils d'analyse et d'orientation <del>ayant valeur de cadre de travail et de propositions davantage qu'un projet éducatif clé en main qui serait de ce fait nécessairement déconnecté du terrain.</del> <b><u>qui doivent nous permettre d'élaborer un projet concernant l'ensemble du second degré visant sa réelle démocratisation et donnant</u></b></p>

<p>nécessairement déconnecté du terrain.</p>	<p><b><u>corps au mandat de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Conscient de la globalité des attaques portées contre l'école, le SNES s'attachera à l'intégrer dans un projet alternatif et cohérent, commun aux différents syndicats nationaux de la FSU.</u></b></p>
<p><b>Fiche 1 : Un second degré pour la qualification et l'émancipation</b></p>	
<p>1.1. L'élévation du niveau de qualification, nécessaire dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs et de compétences, l'est aussi dans le contexte de crise actuel pour rendre les jeunes acteurs de leur avenir.</p>	<p>1.1. L'élévation du niveau de qualification, nécessaire <b><u>L'élévation du niveau de culture et de qualification est nécessaire</u></b> dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs et de compétences, l'est aussi dans le contexte de crise actuel pour rendre les jeunes acteurs de leur avenir. <b><u>L'éducation ne peut être réduite à l'employabilité, ce qui correspond à une volonté d'évacuer le plus tôt possible celles et ceux que l'on juge destinés à occuper des emplois peu qualifiés. Il faut sortir de cette logique grâce à la démocratisation du second degré qui doit conduire tous les élèves, au baccalauréat, au terme d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le SNES doit résister aux tentatives de sortir la culture du cadre de l'éducation nationale. Au collège, comme au lycée, tous les élèves doivent se voir offrir des enseignements qui contribuent à l'ouverture culturelle, tant linguistique et patrimoniale qu'artistique et scientifique, et qui sont indispensables à la constitution d'un individu éclairé et émancipé.</u></b></p>
<p>1.2. La massification du second degré a permis à davantage de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat et d'envisager des poursuites d'études supérieures et un avenir professionnel. Mais le manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et de politiques de l'emploi peu favorables aux jeunes bloque le système. De plus ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux. Les perspectives de formations ou d'insertions sociales et professionnelles ne sont pas identiques pour tous, tributaires des parcours de formation, eux-même dépendants des conditions sociales des jeunes.</p>	<p>1.2. La massification du second degré a permis à davantage de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat et d'envisager des poursuites d'études supérieures et un avenir professionnel. <del>Mais le manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et de politiques de l'emploi peu favorables aux jeunes bloque le système.</del> <b><u>La volonté politique qui prévaut depuis de nombreuses années a conduit à l'asphyxie du système universitaire. Cette situation prétend justifier aujourd'hui l'évacuation d'une partie d'une classe d'âge de l'université et son renvoi vers des filières courtes ou sur le marché de l'emploi.</u></b> De plus ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux. Les perspectives de formations ou d'insertions sociales et professionnelles ne sont pas identiques pour tous, tributaires des parcours de formation, eux-même dépendants des conditions sociales des jeunes.</p>
<p>1.3. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une diversification progressive et réversible des formations dès le lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces parcours de formations devraient être conçus pour offrir à chaque jeune une double opportunité : la poursuite d'études et l'insertion sociale et professionnelle. Mais ils</p>	<p>1.3. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une diversification progressive et réversible des formations dès le lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces parcours de formations devraient être conçus pour offrir à chaque jeune une <del>double</del> <b><u>triple</u></b> opportunité : la poursuite d'études, l'insertion sociale et professionnelle <b><u>et l'accès à la formation continue tout au long de la vie.</u></b> Mais ils devraient d'abord permettre à tous les jeunes l'accès à une culture commune partagée et permettre leur émancipation</p>

<p>devraient d'abord permettre à tous les jeunes l'accès à une culture commune partagée et permettre leur émancipation citoyenne.</p>	<p>citoyenne.</p>
<p><b>Fiche 2 : Le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur</b></p>	
<p>2.1. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée achèveraient l'éclatement du second degré en distinguant le lycée désormais amarré à l'enseignement supérieur d'une part et le collège d'autre part. Le parti pris d'un lycée organisé en parcours isole le lycéen condamné dès la Seconde à choisir un menu d'enseignements susceptibles de lui faire « gagner » sa place dans l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU dénonce ce choix, qui ne pourra que renforcer les inégalités sociales d'accès aux diplômes. L'individualisation des dossiers conduit inévitablement à la généralisation de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur en en faisant porter la responsabilité au lycéen. Pour le SNES-FSU la sélection à l'entrée de l'université n'est pas acceptable.</p>	<p>2.1. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée achèveraient l'éclatement du second degré en distinguant le lycée désormais amarré à l'enseignement supérieur d'une part et le collège d'autre part. Le parti pris d'un lycée organisé en parcours isole le lycéen condamné dès la Seconde à choisir un « menu » d'enseignements susceptibles de lui faire « gagner » sa place dans l'enseignement supérieur <b><u>et risque surtout de le disqualifier pour certaines formations dont les attendus ne cadreraient pas parfaitement avec les enseignements choisis.</u></b> Le SNES-FSU dénonce ce choix, qui ne pourra que renforcer les inégalités sociales d'accès aux diplômes. L'individualisation des dossiers conduit inévitablement à la généralisation de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur en en faisant porter la responsabilité au lycéen. <del>Pour le SNES-FSU la sélection à l'entrée de l'université n'est pas acceptable.</del> <b><u>Le SNES-FSU condamne fermement toute sélection à l'entrée à l'université. La seule obtention du baccalauréat suffit pour une poursuite d'étude à l'université.</u></b></p>
<p>2.2. La plate-forme Parcoursup d'affectation post-bac intègre l'individualisation des parcours sous la forme de « fiches avenir » qu'il faut dénoncer. L'avis sur la « capacité à réussir » posé par le chef d'établissement, suite au conseil de classe, constitue une autorisation à poursuivre des études ou pas. Or, les enseignants n'ont pas à censurer les projets d'études de leurs élèves de manière aussi prédictive, au regard d'attendus à géométrie variable. Tous les bacheliers doivent pouvoir poursuivre des études supérieures choisies. À ce titre, le projet de loi sur la réussite étudiante et le Plan étudiants entravent les poursuites d'études plutôt qu'ils ne les encouragent. Les bacheliers professionnels et technologiques en seront les premières victimes. L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir convenablement les bacheliers, dont les vœux sont généralement raisonnables, dans la formation qu'ils demandent.</p>	<p>2.2. La plate-forme Parcoursup d'affectation post-bac intègre l'individualisation des parcours sous la forme de « fiches avenir » qu'il faut dénoncer. L'avis sur la « capacité à réussir » posé par le chef d'établissement, suite au conseil de classe, constitue une autorisation à poursuivre des études ou pas. <del>Or, les enseignants n'ont pas à censurer les projets d'études de leurs élèves de manière aussi prédictive.</del> <b><u>Les enseignants doivent se prononcer positivement sur les projets d'étude de leurs élèves à l'université, afin de ne pas les censurer surtout de manière aussi prédictive</u></b> au regard d'attendus à géométrie variable. Tous les bacheliers doivent pouvoir poursuivre des études supérieures choisies. À ce titre, le projet de loi sur la réussite étudiante et le Plan étudiants entravent les poursuites d'études plutôt qu'ils ne les encouragent. Les bacheliers professionnels et technologiques en seront les premières victimes. L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir convenablement les bacheliers, dont les vœux sont généralement raisonnables, dans la formation qu'ils demandent.</p>

<p>2.3. Le projet ministériel de réduire le baccalauréat à 4 épreuves terminales et au contrôle continu prend le risque d'en faire un diplôme local assis sur de la réputation du lycée qui le délivre. Le SNES-FSU rappelle son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes.</p>	<p>2.3. Le projet ministériel de réduire le baccalauréat à 4 épreuves terminales et au contrôle continu prend le risque d'en faire un diplôme local assis sur de la réputation du lycée qui le délivre. Le SNES-FSU rappelle son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes <b><u>et son refus de tout contrôle continu ou CCF ou ECA.</u></b></p>
<p>2.4. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit constituer le seul pré-requis pour poursuivre des études. On ne saurait cependant se satisfaire de son organisation actuelle. Il doit être repensé dans le calendrier des épreuves, l'équilibre des coefficients et les modalités d'évaluation. Il s'agirait de revoir les épreuves et leur durée en fonction des contenus d'enseignement. Il serait souhaitable de pouvoir réduire le nombre d'épreuves terminales tout en maintenant le degré d'exigence en matière d'évaluation nationale. Faut-il par exemple introduire un tirage au sort ou des épreuves multidisciplinaires ? L'évaluation du champ disciplinaire caractérisant chaque série pourrait seule ouvrir droit à mention. La question de la compensation entre les moyennes des différents champs disciplinaires est posée.</p>	<p>2.4. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit constituer le seul pré-requis pour poursuivre des études. On ne saurait cependant se satisfaire de son organisation actuelle. <b><u>Si le bac doit être modifié, il ne doit pas l'être dans une logique d'économie qui, actuellement, sous-tend la volonté de réforme du bac.</u></b> Il doit être repensé dans le calendrier des épreuves, l'équilibre des coefficients et les modalités d'évaluation. Il s'agirait de revoir les épreuves et leur durée en fonction des contenus d'enseignement. <del>Il serait souhaitable de pouvoir réduire le nombre d'épreuves terminales tout en maintenant le degré d'exigence en matière d'évaluation nationale.</del> Faut-il par exemple introduire un tirage au sort ou des épreuves multidisciplinaires ? L'évaluation du champ disciplinaire caractérisant chaque série pourrait seule ouvrir droit à mention. La question de la compensation entre les moyennes des différents champs disciplinaires est posée. <b><u>Le SNES-FSU est opposé à toute réduction du nombre d'épreuves ainsi qu'au tirage au sort et aux épreuves multidisciplinaires. Plutôt que d'avoir recours à ces artifices, il faut retrouver les moyens d'un bac ambitieux (horaires disciplinaires, effectifs). Toutes les disciplines suivies par l'élève doivent être prises en compte dans l'évaluation et entrer dans les calculs pour l'obtention d'une mention. Pour l'obtention du baccalauréat, les moyennes des différents champs disciplinaires doivent se compenser. Cette logique est en cohérence avec notre mandat de culture commune.</u></b></p>
<p>2.5. Les épreuves du groupe 2 fonctionnent mal. Comment pourrait-on les faire évoluer ?</p>	<p>2.5. Les épreuves du groupe 2 fonctionnent mal. Comment pourrait-on les faire évoluer ? <b><u>ne sauraient se réduire à un examen du dossier scolaire -trop discriminant- . Un fonctionnement avec des épreuves orales et un jury souverain reste opérant.</u></b></p>
<p>2.6. Les mandats des congrès de Marseille et de Grenoble sur l'évaluation et le baccalauréat sont toujours d'actualité.</p>	
<p><b>Fiche 3 : Bilan de la réforme du collège et de ses assouplissements</b></p>	

<p>3.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.</p>	<p><b><u>Grenoble fiche 13 (Marseille fiche 8)</u></b></p>
<p>3.2. La réforme du collège a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CM1-CM2-6ème avec des programmes de cycle 3 et 4 dépourvus de repères annuels. Les conseils école-collège et de cycle 3 sous la houlette d'IEN et de principaux ne permettent pas la liberté d'échanges. La réforme a mis en opposition et en concurrence AP, EPI et enseignements disciplinaires. Elle a renvoyé au local et appauvri une partie de l'offre éducative. Son assouplissement prétend rétablir des enseignements facultatifs, sans en assurer le financement. La concurrence entre les disciplines et les établissements en a été accentuée. La réforme a engendré une mise à mal de la liberté pédagogique des enseignant-es, notamment via l'instrumentalisation des bilans de fin de cycle par certains chefs d'établissement et IPR.</p>	<p>3.2. La réforme du collège a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CM1-CM2-6ème avec des programmes de cycle 3 et 4 dépourvus de repères annuels. <b><u>Le cycle 3 n'a pas permis d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages du collège. Il n'est donc pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la 6ème soit sortie du cycle 3.</u></b></p> <p>Les conseils école-collège et de cycle 3 sous la houlette d'IEN et de principaux <del>ne permettent pas la liberté d'échanges.</del> <b><u>sont le lieu des injonctions visant à installer l'école du socle et participent, par le nombre de réunions, à l'alourdissement de la charge de travail. Ils doivent être supprimés et remplacés par une liaison école-collège sur le temps des ORS. Les enseignants doivent être les seuls décideurs des modalités et des contenus de ces réunions.</u></b></p> <p>La réforme a mis en opposition et en concurrence AP, EPI et enseignements disciplinaires. Elle a renvoyé au local et appauvri une partie de l'offre éducative. Son assouplissement prétend rétablir des enseignements facultatifs, sans en assurer le financement. La concurrence entre les disciplines, <b><u>les enseignants,</u></b> et les établissements en a été accentuée. <b><u>La réforme a conduit à une baisse des horaires disciplinaires en imposant 26h de cours hebdomadaires et en mettant en concurrence et en opposition l'enseignement disciplinaire strict, AP et EPI. Les conditions d'enseignement en ont été dégradées et les apprentissages fragilisés.</u></b></p> <p>La réforme a engendré une mise à mal de la liberté pédagogique des enseignant-es, notamment via l'instrumentalisation des bilans de fin de cycle <b><u>-dont le SNES demande la suppression-</u></b> par certains chefs d'établissement et IPR, <b><u>et le rôle accru du conseil pédagogique ».</u></b> <b><u>Elle a également accru l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire.</u></b></p>
<p>3.3. Le SNES-FSU demande que tous les enseignements facultatifs soient entièrement financés par les rectorats et soient inscrits dans des cartes académiques avec un cadrage national.</p>	<p>3.3. <b><u>Les options sont une possibilité pour permettre aux élèves d'appréhender la culture commune. A terme, il semble nécessaire que les enseignements facultatifs aient vocation à être pour la plupart introduits dans un tronc commun pour limiter les parcours différenciés. Le SNES-FSU doit réfléchir réellement à la nature et la place des options qui resteraient facultatives (quels contenus, quels horaires, quels choix laissés aux familles ?)</u></b> <b><u>La difficulté scolaire ne doit pas être une raison pour écarter les élèves de certains enseignements car tous sont porteurs de possibilités de remédiation à cette difficulté et concourent à la</u></b></p>

	<b>constitution d'une culture commune et à l'émancipation.</b> Le SNES-FSU demande que tous les enseignements facultatifs soient entièrement financés par les rectorats et soient inscrits dans des cartes académiques avec un cadrage national.
3.4. Le LSUN doit être simplifié en supprimant les appréciations inutiles et les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte. Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours quand un mouvement de résistance pédagogique collective le permet dans l'établissement.	3.4. <del>Le LSUN doit être simplifié en supprimant les appréciations inutiles et les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte. Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours quand un mouvement de résistance pédagogique collective le permet dans l'établissement.</del> <b>Le LSUN doit être supprimé car il a multiplié inutilement la charge de travail.</b>
3.5. Le DNB doit évaluer toutes les disciplines enseignées au collège en tant que telles par le biais d'un contrôle continu ou d'épreuves terminales.	3.5. Le DNB doit évaluer toutes les disciplines enseignées <b>à l'élève</b> au collège en tant que telles par le biais d'un contrôle continu ou de <b>à des</b> épreuves terminales.
<b>Fiche 4 : Structure collège, lycées, formations supérieures</b>	
<b>Collège</b>	
4.1. La mise en œuvre de la réforme a fragilisé le collège. Loin d'atteindre son objectif de réduction des inégalités scolaires, elle a surtout mis à mal les enseignements, dénaturé le métier notamment ce qui concerne l'évaluation, accru l'autonomie des établissements avec pour conséquence un renforcement des concurrences internes (disciplines et personnels) et externes mettant à mal le cadre national. Le collège est pourtant le maillon essentiel pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Le conforter dans ce rôle passe par une abrogation de la réforme du collège ainsi que par l'affirmation de sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il est la première étape de l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de tous les élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs.	4.1. La mise en œuvre de la réforme a fragilisé le collège. Loin d'atteindre son objectif <b>prétendu</b> de réduction des inégalités scolaires, elle a surtout mis à mal les enseignements, dénaturé le métier notamment ce qui concerne l'évaluation, accru l'autonomie des établissements avec pour conséquence un renforcement des concurrences internes (disciplines et personnels) et externes mettant à mal le cadre national. Le collège est pourtant le maillon essentiel pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Le conforter dans ce rôle passe par une abrogation de la réforme du collège ainsi que par l'affirmation de sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il est la première étape de l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de tous les élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs. <b>de plafonner les effectifs à 20 en EP et 24 dans les autres établissements, en tenant compte des élèves scolarisés dans les dispositifs d'inclusion.</b> Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents. <b>Les dotations horaires doivent financer l'ensemble des enseignements proposés aux élèves.</b>

<p>plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs. Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents.</p>	
<p>4.2. Le SNES-FSU demande la fin des expérimentations des échanges de services entre primaire et secondaire. Une liaison CM2-Sixième de qualité nécessite une forme de coordination hors présence de la hiérarchie.</p>	
<p>4.3. La Circulaire de 2015 suite aux modifications apportées par le SNES-FSU pérennise les SEGPA en tant que structure. Si la réforme du collège et son assouplissement s'est appliquée aux SEGPA, une grille horaire a été enfin établie. Cependant, il est inacceptable que certaines académies en dévoient l'application en imposant le modèle du tout inclusif. L'absence de structures médico-sociales adaptées (hôpital de jour, ITEP, IMPRO) amène à faire glisser progressivement les publics de jeunes souffrant de handicaps lourds vers les ULIS et des ULIS vers les SEGPA. Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e.</p>	<p>4.3. La Circulaire de 2015 suite aux modifications apportées par le SNES-FSU pérennise les SEGPA en tant que structure. Si la réforme du collège et son assouplissement s'est appliquée aux SEGPA, une grille horaire a été enfin établie. <b><u>Le SNES demande l'inscription des dédoublements des ateliers de 4ème et de 3ème dans cette grille et le respect de la marge horaire de 3 heures par classe.</u></b> Cependant, il est inacceptable que certaines académies en dévoient l'application en imposant le modèle du tout inclusif. <b><u>L'absence des mesures d'austérité entraînent la suppression</u></b> de structures médico-sociales adaptées (hôpital de jour, ITEP, IMPRO) <b><u>et</u></b> amène à faire glisser progressivement les publics de jeunes souffrant de handicaps lourds vers les ULIS et des ULIS vers les SEGPA. Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e <b><u>et ne pas justifier leur disparition.</u></b> <b><u>L'inclusion telle qu'elle est proposée participe de la souffrance des professeurs et des élèves. Elle devient, au même titre que la « bienveillance » et les « projets », un mot porteur des prescriptions les plus inégalitaires.</u></b> <b><u>L'inclusion nécessite la double inscription de l'élève, des effectifs de classes plafonnés (16 en REP et 20 ailleurs), des temps de formation et du temps de concertation en équipe pluri-professionnelle sur le temps de travail, ainsi que des moyens d'accompagnement humains (ASH, AVSI) à la hauteur des besoins et sur l'ensemble des horaires de l'élève.</u></b></p> <p><b><u>4.3.1.</u></b> <b><u>L'inclusion doit être aussi pensée pour les élèves allophones : le nombre d'UP2A est insuffisant ainsi que les moyens attribués à celles existantes. L'accueil des jeunes migrants dans les meilleures conditions est un enjeu essentiel.</u></b></p> <p><b><u>4.3.2. « l'école inclusive » ne doit pas être une fin en soi, mais bien un maillon vers une société réellement inclusive.</u></b> <b><u>Tous les élèves à besoin éducatif particulier (ULIS, DYS, enfants du voyage, I précoce, ENNA...) doivent être enseignés dignement. Le Snes exige pour cela de vrais moyens en structure, en personnel et formation.</u></b> <b><u>Il faut veiller cependant à répartir les structures inclusives sur l'ensemble d'un territoire. Leur</u></b></p>

	<p><u><b>cumul dans une poignée de collège peut entraîner une stigmatisation des établissements et des effets pervers sur le H/E qui gonflent les effectifs par classe.</b></u></p> <p><u><b>4.3.3</b></u> <u><b>Les mises en place des MDPH ont renvoyé les familles vers leurs propres responsabilités. Elles sont devenues des usines à gaz qui trop souvent n'apportent pas de réponse satisfaisante à la prise en charge des handicaps.</b></u></p>
<b>Lycée</b>	
4.4. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et les inégalités sociales qu'il cristallise. Il est donc urgent de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui laisse ouvertes les possibilités de choix pour la poursuite d'études dans le supérieur.	4.4. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. <del>Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et les inégalités sociales qu'il cristallise.</del> <u><b>Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et des inégalités sociales et sexuelles qu'on y observe.</b></u> Il est donc urgent de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui laisse ouvertes les possibilités de choix pour la poursuite d'études dans le supérieur.
4.5. La réflexion pourrait porter sur l'organisation du lycée en proposant :	
4.6. Un allongement du cycle terminal d'une année supplémentaire est-il envisageable ? Aujourd'hui, l'âge moyen au baccalauréat est inférieur à 18 ans. Dans une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et dans la perspective de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, les trois années de lycée sont parfois insuffisantes. Une quatrième année de lycée pourrait permettre de travailler la liaison entre le second degré et le Supérieur, tout en étalant davantage les épreuves du baccalauréat sur deux années.	<p>4.6. <del>Un allongement du cycle terminal d'une année supplémentaire est-il envisageable ? Aujourd'hui, l'âge moyen au baccalauréat est inférieur à 18 ans. Dans une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et dans la perspective de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, les trois années de lycée sont parfois insuffisantes.</del> <u><b>L'hypothèse d'un allongement du cycle terminal présenterait l'avantage de donner plus de temps aux élèves pour acquérir les savoirs, la maturité et l'autonomie nécessaires à des choix éclairés en matière d'orientation, et réussir dans l'enseignement supérieur. Il permettrait également de satisfaire notre mandat de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Toutefois, cet allongement d'une année supplémentaire est difficilement envisageable sans une réflexion plus poussée qui tiendrait compte de la place de la voie professionnelle, des conséquences d'une entrée plus tardive dans l'enseignement supérieur et dans la vie active et qui s'interrogerait plus avant sur les contenus et les finalités de cette année supplémentaire. Tout cela nécessite au préalable une augmentation des moyens.</b></u></p> <p>Une quatrième année de lycée pourrait permettre de travailler la liaison entre le second degré et le Supérieur, tout en étalant davantage les épreuves du baccalauréat sur deux années.</p>

<p>4.7. Ainsi la spécialisation progressive de la formation serait rendue opérationnelle en faisant de la classe de Seconde le pivot de l'enseignement secondaire. À ce titre, l'existence du pallier d'orientation en fin de Troisième doit être questionné.</p>	<p>4.7. Ainsi la spécialisation progressive de la formation serait rendue opérationnelle en faisant de la classe de Seconde le pivot de l'enseignement secondaire. À ce titre, l'existence du pallier d'orientation en fin de Troisième doit être questionné. <b><u>Le palier d'orientation doit rester en 3ème. Des disciplines technologiques et professionnelles doivent être intégrées à la classe de 2nde, avec un horaire important, au sein d'un tronc commun le plus large possible.</u></b></p>
<p>4.8. Chaque série doit être identifiée par des champs disciplinaires progressivement marqués (disciplines de spécialité) afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études.</p>	
<p>4.9. Des options (disciplines complémentaires), partagées par toutes les séries, pourraient constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Ainsi conçues, les options devraient être les gages d'une offre large et diversifiée de formations dans tous les lycées et pour tous les lycéens. Elles créent le lien entre tous les lycéens, colorent différemment la série choisie et diversifient les apprentissages.</p>	<p>4.9. Des options (disciplines complémentaires), partagées par toutes les séries, pourraient constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Ainsi conçues, les options devraient être les gages d'une offre large et diversifiée de formations dans tous les lycées et pour tous les lycéens. Elles créent le lien entre tous les lycéens, colorent différemment la série choisie et diversifient les apprentissages. <b><u>Les élèves doivent pouvoir continuer à présenter au moins deux options facultatives au baccalauréat afin de garder une offre d'ouverture culturelle large. Toutes les options ouvrent vers des poursuites d'étude et elles ne doivent pas être mises en concurrence.</u></b></p>
<p>4.10. La voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être reconstruites autour de champs technologiques pertinents en regard des évolutions des activités économiques, de disciplines supports aidant à la conceptualisation des savoirs technologiques et de disciplines complémentaires permettant l'accès à une culture commune partagée. À titre d'exemple, la série « sciences de gestion » devrait comporter les spécialités de Gestion des ressources humaines, Gestion comptable, Communication, Gestion des systèmes d'information. Les disciplines générales (de support ou complémentaires) seraient construites en relation avec ces spécialités et/ou concourraient à l'appréhension de la culture</p>	<p>4.10. La voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être reconstruites autour de champs technologiques pertinents en regard des évolutions des activités économiques, de disciplines supports aidant à la conceptualisation des savoirs technologiques et de disciplines complémentaires permettant l'accès à une culture commune partagée. À titre d'exemple, la série « sciences de gestion » devrait comporter les spécialités de Gestion des ressources humaines, Gestion comptable, Communication, Gestion des systèmes d'information. Les disciplines générales (de support ou complémentaires) seraient construites en relation avec ces spécialités et/ou concourraient à l'appréhension de la culture commune. <b><u>Le SNES-FSU doit réfléchir à la création de nouvelles séries technologiques associant disciplines artistiques et technologie (exemple arts du son, arts de l'image).</u></b> Les activités de projet seraient privilégiées pour les disciplines technologiques en traitant de l'ensemble des étapes, de la définition du besoin à la réalisation. Les épreuves du baccalauréat</p>

<p>commune. Les activités de projet seraient privilégiées pour les disciplines technologiques en traitant de l'ensemble des étapes, de la définition du besoin à la réalisation. Les épreuves du baccalauréat reprendraient cette structure tri-polaire en s'appuyant sur l'évaluation des projets pour les disciplines technologiques, ponctuellement, en fin de formation.</p>	<p>reprendraient cette structure tri-polaire en s'appuyant sur l'évaluation des projets pour les disciplines technologiques, ponctuellement, en fin de formation.</p>
	<p><b><u>4.10 bis La loi de refondation de l'école place l'inclusion au coeur des missions de l'école. Afin d'assurer la suite de scolarité des élèves handicapés en lycée dans de meilleures conditions, des ULIS ont été créées. Il serait cependant souhaitable que des moyens horaires complémentaires fléchés accompagnent ces ouvertures afin de favoriser inclusion et réussite des élèves.</u></b></p>
<p><b>Classes préparatoires aux grandes écoles</b></p>	
<p>4.11. Les mandats concernant l'ouverture sociale et la diversification de l'offre en CPGE votés aux Congrès précédents sont toujours d'actualité.</p>	
<p>4.12. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3), les CPGE attirent de plus en plus de bacheliers. Par ailleurs, l'Université ne peut à elle seule absorber les 40 000 bacheliers supplémentaires par an. La hausse importante du nombre de bacheliers depuis quelques années, qui devrait se poursuivre, impose d'initier un nouveau cycle d'ouvertures de classes comme cela s'est produit à la fin des années 80 début des années 90. C'est une bonne centaine de CPGE de toutes les filières qu'il faut ouvrir à l'horizon 2025.</p>	
<p>4.13. Le taux de poursuite des bacheliers généraux en CPGE ne doit pas descendre sous les 13 % et tendre vers les 3 % pour les bacheliers technologiques, faute de quoi la sélection sera de plus en plus dure ce qui mettra à mal la relative démocratisation qui s'est amorcée ces dernières années. Le doublement des classes préparatoires destinées aux bacheliers professionnels, en passant de 4 à 8 classes sur tout le territoire, étofferait la diversification des débouchés pour ces bacheliers.</p>	

<p>4.14. L'Île-de-France concentre encore un tiers des étudiants de CPGE et dans la seule ville de Paris un étudiant sur cinq. La création de nouvelles classes pourrait être l'occasion d'un rééquilibrage territorial avec l'ouverture de classes préparatoires de proximité.</p>	
<p>4.15. En filière économique et commerciale, au-delà de l'intérêt que peut revêtir une expérience en milieu professionnel pour un étudiant de cette filière, en faire une activité obligatoire sur temps scolaire, sans cadrage national pose problème. La mise en place de stages ne doit pas se faire sans acceptation préalable des équipes pédagogiques et sans consultation des représentants des personnels au CA.</p>	
<p><b>Brevets de techniciens supérieurs</b></p>	
<p>4.16. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études.</p>	<p>4.16. <del>Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien.</del> <b><u>Les exigences en BTS ont largement diminué du fait des réformes précédentes du lycée GT et LP. En attendant une remise en cause de ces réformes, il est urgent d'apporter des moyens supplémentaires pour que les STS demeurent des formations permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien.</u></b> Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études.</p>
<p>4.17. L'accès en BTS doit être ouvert à l'ensemble des bacheliers (généraux, technologiques et professionnels). Selon le bac d'origine des étudiants, les premières années de formation peuvent, dans le respect des référentiels, proposer des adaptations allant jusqu'à une</p>	

<p>année propédeutique pour ceux dont les compétences seraient trop éloignées de celles nécessaires à une réussite dans la spécialité envisagée.</p>	
	<p><b><u>4.18 : Les lycées ne doivent pas entrer dans une concurrence avec les licences pro des universités en proposant de nouveaux parcours et diplômes, issus des écoles privées, tels le Bachelor. Il faut s'opposer à cette logique d'employabilité territoriale imposée par les entreprises, limitant ainsi les perspectives et les mobilités professionnelles des élèves. Nous devons lutter contre l'intrusion des acteurs privés dans les formations et les parcours éducatifs.</u></b></p>
	<p><b><u>4.19 : Les conditions de travail des enseignants faisant passer les épreuves de BTS doivent être revues avec une réflexion sur le nombre et la forme des évaluations. En effet, la préparation et la correction des BTS blancs, des CCF, et des contrôles « normaux » donnent lieu à un climat d'évaluation permanente, nuisible aux apprentissages déjà mis à mal par des dédoublements de moins en moins assurés. Par ailleurs, l'introduction de la correction dématérialisée des copies engendre de nombreuses difficultés ainsi que le grand nombre de candidats à faire passer en temps limité.</u></b></p>
<p><b>Fiche 5 : L'apprentissage, les Régions et les entreprises</b></p>	
<p>5.1. Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement. Il faut réinterroger la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles.</p>	<p>5.1. Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement. <del>Il faut réinterroger la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles.</del> <b><u>L'apprentissage n'est pas souhaitable avant le bac. Il doit se faire sous contrôle public, sans ingérence du patronat qui souhaite souvent adapter les formations aux tâches productives et aux besoins d'emplois immédiats locaux, sans penser la formation de l'élève dans sa globalité.</u></b></p>
<p>5.2 En pré-bac, l'apprentissage n'est nullement un parcours de réussite pour les élèves en difficulté et reste très discriminant socialement. Rien ne leur garantit l'accès à une qualification au terme de leur formation, pas même l'obtention du niveau V. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats et les entreprises se désinvestissent de ces niveaux de formation. Maintenir coûte que coûte ces formations en apprentissage reviendrait à augmenter encore les aides financières aux entreprises pour un résultat sujet à caution.</p>	

<p>5.3. En post-bac, compte tenu de la volonté du gouvernement et des Régions de développer de l'apprentissage, les collègues en lycée peuvent être sollicités pour assurer des cours auprès d'apprentis, voire d'intégrer des apprentis dans leurs classes, à l'invitation du CFA ou du GRETA du bassin. Ils sont alors généralement rémunérés en vacations pour des heures supplémentaires qui apparaissent sur un bulletin de paie édité par le CFA ou le GRETA.</p>	
<p>5.4. Le SNES-FSU rappelle que l'apprentissage, y compris au niveau bac+2, coûte globalement plus cher à la nation que les formations sous statut d'étudiant. Il reste discriminant. Les taux de réussite aux examens y sont inférieurs, et les taux d'insertion professionnelle y restent du même ordre que ceux des scolaires. Toute politique qui jouerait les formations sous statut d'apprenti contre celles sous statut scolaire entraînerait une régression de la qualité et de l'offre de formation proposée aux jeunes.</p>	
<p>5.5. Néanmoins, en l'absence de bourse d'études universelle, certains jeunes adultes ont besoin d'un contrat d'apprentissage pour pouvoir poursuivre leurs études. Pour le SNES-FSU, ces formations ne viennent pas en concurrence avec les formations sous statut scolaire. Lorsqu'elles sont implantées dans les lycées, les équipes enseignantes doivent garder le contrôle total des formations, notamment en termes organisationnels. Ces certifications doivent être gérées par le rectorat. Le SNES-FSU revendique que ces enseignements soient financés en heures gagées par le rectorat, intégrées dans le service des enseignants.</p>	<p>5.5. Néanmoins, en l'absence de bourse d'études universelle, certains jeunes adultes ont besoin d'un contrat d'apprentissage pour pouvoir poursuivre leurs études. Pour le SNES-FSU, ces formations <del>ne viennent pas</del> <b>ne doivent pas venir</b> en concurrence avec les formations sous statut scolaire. Lorsqu'elles sont implantées dans les lycées, les équipes enseignantes doivent garder le contrôle total des formations, notamment en termes organisationnels. Ces certifications doivent être gérées par le rectorat. Le SNES-FSU revendique que ces enseignements soient financés en heures gagées par le rectorat, intégrées dans le service des enseignants.</p>
<p>Les entreprises dans l'École le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre », on voit fleurir dans les collèges et les lycées des projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux jeunes enfants. Il s'agit généralement de dispositifs clés en main proposés aux enseignants, pour donner une « réalité » au parcours avenir, avec le concours de responsables de l'association. Outre le fait que ces</p>	

<p>prestations sont facturées, après accord du conseil d'administration, à l'établissement scolaire, le SNES-FSU met en garde sur les effets néfastes de ces stratégies d'entrisme des organisations patronales dans l'École. Il exige que, dans tous les cas, les équipes enseignantes et les Psy-EN gardent la maîtrise de ce qui est proposé aux jeunes dans ce cadre.</p>	
	<p><b><u>5.7 : Le SNES réaffirme le caractère fondamental et incontournable du principe de neutralité, prolongement de celui de laïcité, y compris dans les partenariats proposés. Aucun élève ne doit devenir, sous quelque prétexte que ce soit, un support publicitaire ou la cible captive d'un propos commercial.</u></b></p>
<p><b>Fiche 6 : Contenus, programmes, pratiques</b></p>	
<p>6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont parfois imposées aux enseignants : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc. Or, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? Le SNES-FSU demande que les bilans des travaux scientifiques soient mis à disposition des enseignants et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignants de faire des choix éclairés.</p>	
<p>6.2. Bilan des programmes du collège. Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves et l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et construire de l'interdisciplinarité. Les programmes les plus problématiques doivent être réécrits. Il est nécessaire que l'institution élabore un bilan de l'approche curriculaire des programmes mis en place à la rentrée 2016. Pour le SNES-FSU, tous les programmes doivent avoir des repères annuels. Leur mise en place doit être</p>	

<p>accompagnée pour ne pas déstabiliser les équipes. Le SNES-FSU continuera à porter ses propositions, notamment en matière d'information-documentation.</p>	
<p>6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours citoyen actuel. Sa conception est loin de produire du sens pour les collégiens. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire obligatoire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.</p>	<p>6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours citoyen actuel. <del>Sa conception est loin de produire du sens pour les collégiens. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire obligatoire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.</del> <b><u>Le nouveau parcours citoyen semble conçu pour « dresser de bons citoyens ». Les parcours dans leur ensemble doivent être abrogés car ils sont des outils d'individualisation de la formation mais certains de leurs contenus (éducation à l'égalité, à la sexualité, à l'environnement...) doivent faire partie des enseignements disciplinaires. L'école n'est pas là pour récompenser l'engagement, comme le prévoient les fiches avenir. Celui-ci doit rester personnel et l'école n'a pas à laisser penser que des actions de charité correspondent à de la solidarité. L'engagement des élèves comme délégués, membres du CVL, du CESC et du CA doit les conduire à un réel apprentissage de la démocratie et à l'élaboration de revendications matérielles et morales. Il n'a pas à être « rétribué » par un quelconque avis positif dans l'orientation post-bac.</u></b></p>
<p>6.4. Programmes du lycée. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, il est indispensable que l'articulation Troisième-Secondaire soit pensée, tout comme celle entre la Terminale et l'enseignement supérieur. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série.</p>	
<p>6.5. Nos mandats de Marseille (Fiche 7) et Grenoble (Fiche 8) sur l'évaluation des élèves restent valides. Les différentes finalités de l'évaluation doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien qui doit être compréhensible par les élèves et les parents ; outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme... Les résultats des élèves ne doivent pas être instrumentalisés pour permettre à l'institution de juger de la performance du système, de comparer professeurs et établissements.</p>	

<p>Les évaluations comportementales des élèves doivent être abandonnées dans les procédures d'orientation et d'affectation. Au collège, le socle n'a pas à être évalué en tant que tel en fin de cycle : les programmes étant construits à partir du socle, c'est l'évaluation disciplinaire qui, de fait, doit valoir évaluation du socle. La liberté pédagogique des enseignants concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée.</p>	
	<p><b><u>6.6 : Les certifications délivrées par des officines privées pour les élèves de section européenne en lycée, représentent une utilisation massive d'argent public pour moins de 5 % des élèves. Leur organisation ne doit plus donner lieu à des pressions sur les enseignants pour les faire passer, alors même que leur passation n'a aucun caractère obligatoire et que le travail supplémentaire qu'elle représente n'est pas rémunéré.</u></b></p>
<p><b>Fiche 7 : Numérique</b></p>	
<p>7.1 Les données des élèves et des personnels (travaux scolaires et extra-scolaires) deviennent un enjeu majeur en terme économique (commercialisation par exemple). Le SNES-FSU demande la mise en place d'un cadre légal qui assure la protection des données scolaires et précise les traitements qui peuvent être réalisés à partir de celles-ci (dans le cadre de l'Éducation nationale). Un débat public sur la protection des données personnelles y compris scolaires doit être mené dans le cadre de la nouvelle Loi informatique et liberté.</p>	
<p>7.2. Le SNES-FSU continue à dénoncer les accords passés par l'Éducation nationale avec les entreprises du numérique (GAFAM, startups de l' « Edtech »...). Pour les solutions commerciales utilisées dans la majorité des établissements les accès aux données des élèves et des personnels doivent faire l'objet d'une contractualisation qui garantisse la préservation des droits des individus (information des utilisateurs, droit à l'oubli...). Le SNES-FSU demande le développement de solutions au sein de l'Éducation nationale afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves.</p>	<p>7.2. Le SNES-FSU continue à dénoncer les accords passés par l'Éducation nationale avec les entreprises du numérique (GAFAM, startups de l' « Edtech »...). Pour les solutions commerciales utilisées dans la majorité des établissements les accès aux données des élèves et des personnels doivent faire l'objet d'une contractualisation qui garantisse la préservation des droits des individus (information des utilisateurs, droit à l'oubli...). Le SNES-FSU demande le développement de solutions au sein de l'Éducation nationale afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves. <b><u>Une solution logicielle publique, gratuite et de qualité, doit se substituer aux logiciels privés qui ont actuellement cours.</u></b></p>

<p>7.3. Le SNES-FSU demande que l’avis des personnels des établissements soit pris en compte avant toute décision d’équipement (plan tablette, lycée 4.0, collège numérique...). Les usages des outils numériques (ENT...) doivent ménager la séparation entre la sphère professionnelle et la sphère privée. Des règles d’utilisation doivent être définies nationalement pour un droit à la déconnexion (voir aussi le thème 2, §2.6).</p>	
<p>7.4. L’utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu’elle est loin de l’être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignants d’utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les professeurs doivent être sensibilisés à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches en pédagogie et didactique.</p>	<p>7.4. L’utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu’elle est loin de l’être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignants d’utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les professeurs doivent être sensibilisés <b>formés</b> à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches <b>scientifiques indépendantes</b> en pédagogie et didactique <b>et l’impact du numérique sur la santé.</b> <b><u>A l’heure où l’on nous impose l’utilisation grandissante du numérique, il ne faut cependant pas oublier que la fracture numérique, tant au niveau de la formation que de l’équipement et de la connexion internet, existe toujours. Cela entraîne des inégalités entre les établissements et entre les élèves qui n’ont pas accès aux ressources numériques, voire aux ordinateurs, sans parler des équipements obsolètes ou de mauvaise qualité.</u></b></p>
<p>7.5. Le SNES-FSU poursuit son travail de réflexion sur la possibilité d’un enseignement dédié à l’informatique (contenu, niveau, prise en charge).</p>	
<p>7.6 Face à la généralisation de l’utilisation du numérique pour tous les actes professionnels, le SNES-FSU appelle les psychologues à la plus grande vigilance quant à l’utilisation de leurs écrits psychologiques et leur diffusion.</p>	
<p>7.7 Les mandats des congrès de Marseille (Fiche 14) et Grenoble (Fiche 9) sont toujours d’actualité.</p>	

	<p><b><u>7.8 Les réformes récentes dessinent une école néolibérale malheureusement de plus en plus ouverte aux intrusions des entreprises privées. En effet, certains collègues affichent aujourd'hui publiquement leur sponsoring (souvent avec des GAFAM) en échange de formations pour maîtriser les outils dernier cri, avec la bénédiction des corps d'inspection qui les propulsent formateurs.</u></b>  <b><u>La production de capsules et de MOOCs se professionnalise également, avec un modèle économique qui est à interroger en termes de démocratisation (surtout quand on entrevoit les effets pervers de ParcoursSup).</u></b>  <b><u>Sans compter le soutien des « entrepreneurs sociaux » qui ne sont que le faux nez de lobbies libéraux et qui s'engouffrent dans le marché ouvert par la dégradation du service public d'éducation (y compris la formation des personnels).</u></b></p>
Fiche 8 : Mixité sociale et scolaire	
<p><b>8.1. L'analyse et les mandats du congrès de Grenoble (Fiche 10) restent pertinents.</b></p>	
<p>8.2. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multicolleges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement.</p>	
<p>8.3. La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves. Elle pointe aussi l'absence de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains territoires sont tellement enclavés ou appauvris que l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution : une politique publique large de lutte contre les inégalités sociales est nécessaire.</p>	<p>8.3. La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves. Elle pointe aussi l'absence de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains territoires sont tellement enclavés ou appauvris que l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution : une politique publique large de lutte contre les inégalités sociales est nécessaire. <b><u>La recherche montre que l'autonomie des EPLE favorise la mise en concurrence des établissements publics. Celle-ci accentue les phénomènes d'homogénéisation des publics scolaires, au détriment de tous.</u></b></p>
<p>8.4. Pour le SNES-FSU, ces projets n'ont de sens et ne peuvent se dérouler convenablement que sous certaines conditions :</p>	

<ul style="list-style-type: none"><li>➤ il s'agit là où cela est possible de construire de la mixité sociale, et non de saisir l'opportunité de fermer un établissement ;</li><li>➤ l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier les personnels, doit être associé à la démarche très en amont. Leurs avis doivent être entendus ;</li><li>➤ les investissements afférents doivent être garantis sur le temps long (plusieurs années) : transports scolaires, effectifs des classes...</li><li>➤ le système de « bonus malus », selon la composition sociale, doit être transparent et s'appliquer aux dotations d'enseignement.</li></ul>	
<p>8.5. Nos mandats sur l'enseignement privé sont toujours d'actualité (Congrès de Grenoble § 10.2.). Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscriptions.</p>	
<b>Fiche 9 : Éducation prioritaire</b>	
<p>9.1. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors EP se creusent. Les seules réponses des gouvernements ont été toujours plus de déréglementation menant à une école à deux vitesses. La dernière carte de l'EP de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP n'a pas mis fin à ces dérives. Le ministre a annoncé pour la rentrée 2019 une nouvelle carte, tout en précisant que l'EP était territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Ces propos font craindre une dissolution des moyens et rejoignent les propositions de France stratégie de « ne retenir que deux catégories de collèges afin de différencier les moyens de manière plus forte au sein des 10 % des établissements les plus en difficulté (contre 20 % des établissements actuellement), tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des établissements hors</p>	

éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ».	
9.2. Le SNES-FSU porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP et réaffirme qu'elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et d'enseignement et de travail pour les personnels. Pondération : voir thème 2, §2.6. Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.	
9.3. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle ; les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains. Elle demande un label unique pour tous les établissements de l'EP et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés déterminant pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale des moyens lui permettant de réduire les inégalités.	
9.4. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (Fiche 12) et Grenoble (Fiche 11) restent d'actualité.	
<b>Fiche 10 : Au-delà de la formation initiale...</b>	
10.1. La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et à l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes. La formation tout au long de la vie, sous ses aspects de	

<p>promotion sociale, d'adaptation au poste de travail, d'anticipation des mutations technologiques ou d'insertion, prend le relais dès la sortie du système scolaire. Elle ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale.</p>	
<p>10.2. Le service public doit devenir un acteur incontournable de ses dispositifs, et ses structures (GRETA, CNED, AFPA, CNAM, MLDS, Missions locales...) doivent être renforcées.</p>	
<p>10.3. La MLDS vise à réduire, par des actions de prévention en lien avec les équipes pluriprofessionnelles, le nombre de jeune, sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification et à prendre en charge une partie de ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable ou d'un retour en formation. Mais les personnels MLDS sont souvent isolés pour initier les mises en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire devrait être davantage portée par l'ensemble de la communauté éducative sous l'impulsion du chef d'établissement. Ces directives rectORAles et nationales en restent d'ailleurs trop souvent au niveau de vœux pieux sans traduction concrète en termes de moyens pour la remédiation ou de capacités d'accueil. La question de la pertinence de la responsabilité des régions pour le public des jeunes de 16 à 18 ans doit être réexaminée, dans la perspective de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le bilan du fonctionnement des PSAD montre que si le repérage des décrochés est désormais plus fiable, les solutions restent toujours aussi indigentes. Les formations proposées, hormis le retour en formation initiale qui s'effectue à moyen constant, sans place fléchée ou réservée pour ce public, ne permettent pas vraiment l'accès à une véritable qualification. Les Psy-En-EDO, DCIO, sont très impliqués dans ces dispositifs et devraient être systématiquement consultés sur les besoins de formation en amont.</p>	
<p>10.4. Pour les adultes, sortis de formation initiale, le service public en général et les GRETA en particulier proposent des formations en</p>	

<p>alternance, de qualification professionnelle aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle Emploi, les conseils régionaux ou d'autres organismes, ils proposent également des formations de spécialisation et de perfectionnement pour les salariés ainsi que des accompagnements à la VAE. L'objectif devrait être de proposer des parcours de formation ouvrant sur un diplôme ou un titre reconnu nationalement.</p>	
<p>10.5. Pour atteindre ces objectifs, tant pour la FCA que pour la MLDS, la professionnalisation renforcée des acteurs (formateurs, conseillers en formation, coordonnateurs MLDS, gestionnaires) est nécessaire avec une reconnaissance, par des mesures de titularisation et des augmentations salariales.</p>	
<p><b>Fiche 11 : Métier</b></p>	
<p>11.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignants en position réflexive sur leur métier et les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation nécessaires au développement professionnel et à la recherche de mises en œuvre pédagogique en contexte.</p>	
<p>11.2. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignants à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles.</p>	<p>11.2. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignants à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles. <b><u>La réforme Chatel et la réforme du collège ont dégradé l'enseignement technologique à tous les niveaux et ont entraîné pour les enseignants les conditions d'un travail empêché. La réforme Blanquer en projet ne fera qu'aggraver les problèmes. Les risques psycho-sociaux encourus par les professeurs du domaine technologique</u></b></p>

	<u>ont particulièrement forts. L'administration doit prendre conscience de sa responsabilité dans cette situation.</u>
11.3. Pour que la liberté pédagogique puisse s'exercer de manière satisfaisante, il est urgent que les enseignant-es soient associés pleinement à la conception et l'élaboration des programmes scolaires.	
	<u>11.4 : Si l'enseignement de certaines disciplines artistiques repose sur des certifications complémentaires, il ne saurait être question d'en créer dans le domaine de l'orientation ou pour pallier le déficit de professeurs de Lettres Classiques puisque des personnels qualifiés existent pour remplir ces missions.</u>
	<u>11.5 Pour que les métiers de chacun soient respectés, il faut renforcer les équipes pluriprofessionnelles et recruter notamment des AS pour permettre un travail d'analyse réellement pertinent. La sous-représentation de certains personnels des équipes pluriprofessionnelles ne permet pas la mise en œuvre d'un travail de suivi régulier et appelle à des interventions ponctuelles qui peuvent s'avérer dommageables dans le traitement des situations.</u>
<b>Fiche 12 : Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux</b>	
Nouveaux dispositifs	
12.1. Alors que l'action éducative requiert cohérence et durée, ces dernières années ont vu s'empiler au gré de chaque changement de ministre des annonces nouvelles, sans aucun bilan des précédentes mesures. Le SNES dénonce cette incohérence et la mise sous tension des équipes de vie scolaire devenues variables d'ajustement de dispositifs multiples. Des représentations plus souples et plus impliquantes pour les collégiens sont à expérimenter.	
<b>« Devoirs faits »</b>	
12.2. Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des assistants d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. La question de l'encadrement du dispositif	12.2. Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des assistants d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. <u>Avec « devoirs faits » l'institution confond aide, soutien scolaire et aide aux devoirs. Le SNES revendique l'abrogation de ce dispositif, et la réinjection des moyens qui lui sont</u>

reste posée. Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des chefs d'établissement. L'investissement des CPE doit être reconnu dans leur temps de travail. L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier l'expertise des personnels. Les dotations des établissements scolaires doivent donc être abondées. Le SNES FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignants, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenants extérieurs (associations, volontaires du service civique, etc.)

**affectés à la prise en charge du travail en classe. Il demande la mise en place d'un service public de l'aide aux devoirs assuré par des personnels titulaires et formés bénéficiant de temps de concertation. En tout état de cause, il s'oppose à l'arrivée d'intervenants toujours plus précaires dans les établissements.** La question de l'encadrement du dispositif reste posée. Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des chefs d'établissement. L'investissement des CPE doit être reconnu dans leur temps de travail. L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier l'expertise des personnels. Les dotations des établissements scolaires doivent donc être abondées. Le SNES FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignants, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenants extérieurs (associations, volontaires du service civique, etc.)

**« Plan étudiants »**

12.3. Ce plan investit les enseignants et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeurs principaux des classes de Terminale, le chef d'établissement peut également confier des missions de tutorat à des enseignants ou des CPE. Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties.

12.3. Ce plan investit les enseignants et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeurs principaux des classes de Terminale, le chef d'établissement peut également confier des missions de tutorat à des enseignants ou des CPE. Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties. **Le SNES-FSU s'oppose au « plan étudiant ». Il accepte la mise en place d'un second PP en classe de terminale pour permettre un meilleur suivi des élèves mais il ne saurait accepter que ces collègues soient compromis dans la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université.**

**Apprentissages citoyens**

12.4. Malgré l'assouplissement de la réforme « collège 2016 », la question des modalités de participation des CPE à l'EMC et aux EPI reste posée et les mandats de Grenoble et Marseille sont d'actualité. De même, le SNES-FSU dénonce les injonctions à l'évaluation par les CPE de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen.

**Vie lycéenne et collégienne**

<p>12.5. La circulaire sur la vie lycéenne de septembre 2016 reste un catalogue de « bonnes intentions » et de « bonnes pratiques » peu opérationnelles. Ces mesures tendent à « administrer » la tâche éducative sans répondre aux difficultés de la vie lycéenne. À ce titre, les nouvelles modalités d'élection des représentants lycéens sont particulièrement complexes. Pour faire du CVL une avancée démocratique, c'est le fonctionnement même des lycées qui doit être interrogé. Le SNES-FSU demande des correctifs significatifs au système électoral. Le mandat de Grenoble reste d'actualité.</p>	
<p>12.6. Le SNES-FSU demande un bilan des CVC d'autant que l'autonomie laissée à la mise en œuvre des CVC montre de grandes disparités de fonctionnement. Les CPE doivent pouvoir œuvrer avec l'ensemble des personnels pour que l'animation de cette instance soit à la hauteur des enjeux éducatifs et civiques visés.</p>	
<p><b>Fiche 13 : Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous</b></p>	
<p>13.1. La création du nouveau corps de Psy-ÉN impose de penser le travail en complémentarité entre Psy-ÉN-EDA et Psy-ÉN-EDO. Le SNES-FSU est favorable au développement de réunions institutionnalisées de concertation entre les collègues psychologues afin d'assurer le suivi des situations d'élèves et de relation avec les familles. Il s'oppose à l'intervention de Psy-ÉN-EDA dans le collège au prétexte de ce suivi, qui n'aurait pas de sens par rapport à l'efficacité et à la dimension institutionnelle du travail de collaboration avec les enseignants, le chef d'établissement et les structures extérieures.</p>	
<p>13.2. La conception de l'orientation prônée au niveau européen se traduit par le glissement de plus en plus marqué vers les enseignants, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation. Elle s'accompagne de la suppression des dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit de critères scolaires et comportementaux. L'intervention des</p>	<p>13.2. La conception de l'orientation prônée au niveau européen se traduit <b>à la fois</b> par le glissement de plus en plus marqué vers les enseignants, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation <b>et par la tentative d'en évincer les PsyEN EDO</b>. Elle s'accompagne de la suppression <b>Cette conception nie les dimensions psychologiques et sociales</b> des dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit de <b>des seuls</b> critères scolaires et comportementaux. L'intervention des Psy-EN <b>EDO</b> est indispensable pour tous les élèves : en effet dissocier l'orientation</p>

<p>Psy-EN est indispensable pour tous les élèves : en effet dissocier l'orientation scolaire du développement psychologique reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.</p>	<p>scolaire du développement psychologique reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.</p>
<p>13.3. Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des Psy-ÉN-EDO pour faire intérioriser par les lycéens les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure.</p>	<p>13.3. Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des Psy-ÉN-EDO <b>et des enseignants</b> pour faire intérioriser par les lycéens les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure.</p>
<p>13.4. La création du corps unique de Psy-ÉN implique de questionner le rôle et l'organisation actuelle des CIO. Ils doivent être présents dans tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être réaffirmée. Ils devraient pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions.</p>	<p>13.4. La création du corps unique de Psy-ÉN implique de questionner le rôle et l'organisation actuelle des CIO <b>qui doivent</b> <del>Ils doivent</del> être présents dans tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être réaffirmée. Ils devraient pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions.</p>

Annexes : motions

Motion Langues Vivantes Étrangères et Régionales proposée au congrès du SNES-FSU de l'Académie de Bordeaux  
Périgueux, 8 mars 2018

Plus que jamais, la diversification de l'enseignement des Langues Vivantes Étrangères et Régionales nécessite une politique volontariste afin d'en assurer le financement sans donner lieu à des choix relevant de la « gestion de la pénurie ». Une carte des langues académique sans cadrage national n'a pas de sens. Un réel diagnostic partagé sur l'état de l'enseignement des langues en France est plus que jamais nécessaire. L'enseignement des Langues Vivantes Étrangères et Régionales autres que l'anglais, à l'instar de celui des Langues Anciennes, a été mis à mal au fur et à mesure des différentes réformes du système éducatif. Au sein de l'Éducation Nationale, l'enseignement des Langues Régionales, vecteurs culturels et historiques d'une grande importance pour les jeunes Français en devenir, doit être encouragé pour ce qu'il est : une richesse qui ne met aucunement en danger l'apprentissage et l'utilisation du français. D'autre part, convaincus que les dispositifs tels que les classes bilingues et les sections européennes sont un réel facteur de mixité sociale dans les établissements, nous demandons leur financement propre, sans mise en concurrence avec la dotation, ainsi que leur généralisation.

Motion LVER : Pour : 45      contre : 1      abst : 3      NPPV : 0

THEME 1 : Pour : 47      contre : 0      abst : 2      NPPV : 1